

Portes de Vesoul : lancement de la concertation préalable et information sur l'étude de définition à lancer

Rapporteur : M. Denis BAUD, Vice-Président

Commission n° 2		
Avis de la commission		Validation du Vice-Président
Séance du 22/08/05	Favorable	Le 22/08/05

Inscription budgétaire
Aucune incidence financière

I. Contexte

A/ Les études et la concertation menées par la ville de Besançon de 1998 à 2001

Entre 1998 et 2001, la ville de Besançon, par l'intermédiaire de la SEDD, avait fait réaliser plusieurs études préalables à l'opération d'aménagement des Portes de Vesoul, dans l'optique de la création d'une **zone essentiellement commerciale**. A l'issue de ces études, la SEDD avait constitué un dossier de création de ZAC qui n'avait pas été présenté au Conseil Municipal, **la zone ayant été déclarée d'intérêt communautaire en septembre 2001**.

La ville avait également défini en avril 1998 les modalités de la concertation préalable et en avait tiré le bilan en septembre 1999. Les remarques formulées étaient analysées et des réponses étaient apportées :

- concernant les remarques sur la **remise en cause des espaces naturels par l'urbanisation**, la ville précisait que le projet était conforme aux orientations du POS (INA) et qu'**une trame verte serait constituée**,
- le **caractère uniquement économique de la programmation**, qui avait été critiqué, était justifié par **l'utilisation de l'impact de la rocade** pour structurer l'entrée de ville et conforter le développement économique,
- suite aux interrogations quant à la **disparition de l'habitat sur la zone**, la ville proposait qu'un site destiné à l'habitat et protégé des nuisances soit étudié dans le cadre du projet, notamment pour **reloger les habitants des maisons à démolir**,
- sur les questions concernant les **transports et déplacements**, la ville soulignait que **les trafics seraient hiérarchisés** sur l'ensemble des voies du site.

B/ La reprise des réflexions entre la ville et la CAGB

Fin 2004, dans le cadre de l'élaboration du PLU, les services de la Ville ont travaillé en lien avec ceux de la CAGB sur des **esquisses d'aménagement** proposant deux variantes urbanistiques possibles et les différentes activités que pourrait accueillir la zone.

Ce travail a été présenté en mars 2005, la réflexion se portant ensuite sur le **scénario le plus volontariste avec une restructuration complète de la rue de Vesoul et qui nécessitera un partage des coûts d'aménagement entre les parties concernées**.

Au niveau de la programmation, les hypothèses qui ont été abordées sont : la présence **d'activités tertiaires le long de la rue de Vesoul**, l'implantation de **concessions automobiles le long de la voie des Montboucons**, le travail sur des **espaces d'activités en lien avec Temis** (artisanat ou industrie sous-traitants, hôtels ...) et l'intégration d'**habitat à proximité du collège Camus**. **Sur la base de ces éléments, la concertation préalable à l'aménagement et une étude de définition peuvent être lancées.**

II. Définition des modalités de la concertation préalable

Conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, la concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet selon les modalités suivantes :

- **mise en ligne d'informations sur le portail web du Grand Besançon**, avec des actualisations au fur et à mesure de l'avancement des études
- mise à disposition d'un **dossier et d'un registre de concertation à la CAGB**
- insertion d'**articles dans le magazine du Grand Besançon**
- **recueil des remarques et contributions** formulées par courriel ou par courrier

En fonction des remarques formulées, des enjeux identifiés, mais aussi de l'avancement des études, des expositions ou des réunions d'information pourront être programmées afin de répondre aux préoccupations des acteurs concernés par le projet.

Par ailleurs, une enquête publique aura lieu dans le cadre de la révision du PLU de Besançon qui proposera une orientation d'aménagement. L'urbanisation effective n'interviendra qu'après une modification du document PLU.

III. Lancement d'une étude de définition

A/ Les problématiques d'aménagement aujourd'hui

L'objectif de départ de la CAGB est de mettre sur le marché du foncier à vocation économique mais l'opération s'inscrit dans un contexte déjà urbanisé s'articulant autour de différentes problématiques :

- **l'arrivée du TGV et le projet de halte ferroviaire** : la zone des Portes de Vesoul, située sur l'axe d'entrée du TGV au centre-ville, devra offrir une vitrine valorisante, selon une programmation cohérente avec le projet immobilier tertiaire du pôle Viotte. La ligne Besançon-Devecey permettra également une desserte interne à l'agglomération de type TCSP et la halte des Portes de Vesoul sera un élément structurant du secteur. Un parc-relai de proximité et des liaisons bus permettant une desserte de Temis devront être prévus.
- **le point de départ de la liaison Nord-Est** : son emprise et les nuisances induites devront être prises en compte dans le schéma d'aménagement du secteur.
- **une porte d'entrée sur Besançon** : l'enjeu principal du réaménagement du secteur est l'amélioration de l'image de l'entrée de ville avec un tracé et une composition bâtie de la rue de Vesoul à revoir en profondeur.
- **l'insertion dans un environnement urbain** : afin que le secteur ne soit pas uniquement un axe de passage, les perméabilités et les liaisons inter-quartiers devront être facilitées.
- **la prise en compte des continuités vertes** prévues dans les divers documents d'urbanisme.
- **le souci de limiter la consommation d'espace et la nécessité de minimiser l'étendue des surfaces imperméables**

B/ Les éléments attendus de l'étude

- **analyse de l'état actuel** (mise à jour des études existantes)
- **définition de la programmation** par une étude de marché (en lien avec les études SCoT)
- **définition d'un schéma d'aménagement** permettant la réalisation du programme par phases (sur la base des travaux de la ville).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités de la concertation préalable à l'aménagement de la zone des Portes de Vesoul.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0